



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 22 septembre 2022 à 17h30

Foyer rural de Pellevoisin

PROCES VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-deux septembre, à dix-sept heures trente, les délégués du conseil de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay se sont réunis au Foyer rural de Pellevoisin sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente, Mme Annick BROSSIER.

Date de la convocation : 15 septembre 2022

En exercice : 37

Quorum : 19

33 conseillers communautaires étaient présents : M. Jean AUFRERE, M. Jean-Paul BECCA VIN, M. Georges BIDEAUX, M. Gilles BRANCHOUX, Mme Annick BROSSIER, M. Michel BRUNET, Mme Mireille CHALOPIN, Mme Annie CHRETIEN, Mme Sandra COUTANT, Mme Elisabeth DESRIAUX, M. Claude DOUCET (*a quitté la séance à 18h, pendant la présentation du bilan estival de l'AJEV et avant l'examen du dossier n°4 relatif aux modalités de partage et de reversement de la taxe d'aménagement communale ; a donné pouvoir à M. Gilles BRANCHOUX*), M. Hervé FLAVIGNY, M. Patrick GARGAUD, Mme Chantal GODART, M. Jean-Charles GUILLET, M. William GUIMPIER, Mme Christiane HUOT, M. Francis JOURDAIN, Mme Marie-Christine JOURNOUX, M. Philippe KOCHER, M. François LEGER, Mme Paulette LESSAULT, M. Guy LEVEQUE, M. DENIS LOGIE (*arrivé en séance à 17h55 après le vote du dossier sur la zone d'activités de la Torlière à Ecueillé*), Mme Christine MARTIN, Mme Marie-France MARTINEAU, Mme Evelyne PICAUD (*a quitté la séance à 18h45, après le vote portant sur Zone d'activités de la Tolière à Ecueillé*), M. Jean-Christophe PINAULT, M. Alain POURNIN, M. Alain REUILLON, Mme Maryse RIOLLAND, M. Gérard SAUGET, M. Alain SICAULT

3 conseillers communautaires avaient donné pouvoir : M. Jacky SEGRET à M. Jean-Paul BECCA VIN, M. Bruno TAILLANDIER à Mme Mireille CHALOPIN, M. Claude DOUCET à M. Gilles BRANCHOUX (*à partir de 18h, avant le dossier portant sur les modalités de partage et de reversement de la taxe d'aménagement communale à la CCEV*)

Etaient absents/excusés : M. Claude DOUCET (*à partir de 18h, avant le dossier portant sur les modalités de partage et de reversement de la taxe d'aménagement communale à la CCEV*), M. Jean-Christophe DUVEAU, Mme Evelyne PICAUD (*à partir de 18h45 après le dossier portant sur la réfection du pont des Belles Roches à Villentrois*), M. Joël RETY, Mme Ingrid TORRES

Secrétaire de séance : M. Gilles BRANCHOUX

Participaient également : Mme Alice CAILLAT, Directrice générale des services, M. Charles GIRAULT, comptable

Mme Marine LOGIE, responsable du pôle Services à la population, Mme Julie CHATEAU, animatrice FOL 36 de l'Accueil Jeunes Ecueillé – Valençay (AJEV) durant la présentation du bilan estival de l'AJEV

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance

Présentation du bilan de l'AJEV sur les activités de l'été

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Fonctionnement des assemblées (5.2) :

1. Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 19 juillet 2022

Désignation de représentants (5.3) :

2. Désignation d'un représentant au sein du comité de projet Petites Villes de Demain

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires (7.1) :

3. Zone d'activités de la Torlière à Ecueillé : retrait de la délibération n°2017-136 du 30 novembre 2017, détermination du prix de vente des terrains et convention d'occupation précaire avec TP Vernat

Fiscalité (7.2) :

4. Modalités de partage et de reversement de la taxe d'aménagement communale à la CCEV

Subventions (7.5) :

5. Réfection du pont des Belles Roches à Villentrois : plan de financement et dépôt des demandes de subventions
6. Appel à manifestation d'intérêt pour le déploiement de Micro-Folies mobiles : validation du plan de financement
7. Demandes de subventions des Mollets de Gâtines et du Judo Club Ecueillois

Divers (7.10) :

8. Répartition du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2022

DOMAINE ET PATRIMOINE

Autres actes de gestion du domaine privé (3.6) :

9. Zone d'activités de Beauvais à Luçay-le-Mâle : rétrocession du réseau d'eau potable au Syndicat des Eaux du Boischaud Nord

FONCTION PUBLIQUE

Personnel contractuel (4.2) :

10. Abattoir : renouvellement du contrat d'un agent d'abattage

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

Environnement :

11. Signature de la convention de partenariat Life_Let'sGo4Climate
12. Déchets : signature de nouveaux contrats territoriaux avec Eco-Mobilier et OCAD3E

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

Abattoir :

13. Signature de la convention spéciale de déversement des eaux usées avec la commune de Valençay

QUESTIONS DIVERSES

14. FAR 2022 et DSIL 2022
15. Location d'un véhicule publicitaire

La Présidente remercie la commune de Pellevoisin d'accueillir ce conseil et, propose de décaler la présentation du bilan estival de l'AJEV, compte tenu des engagements respectifs de Mmes Marine LOGIE et Julie CHATEAU qui ne pourront être présentes en début de séance, et de commencer à traiter des dossiers suivants inscrits à l'ordre du jour. Le conseil accepte ce report.

M. Claude DOUCET demande la parole. Il indique que compte tenu d'une réunion au pôle de santé de Valençay, à laquelle il doit impérativement assister, il devra quitter la séance dès 18h. Il ajoute que suite à la visite de la Ministre déléguée chargée des collectivités territoriales, Mme Caroline CAYEUX, lors de l'assemblée générale de l'Association des Maires de l'Indre, cette dernière a fait part de son souhait de revenir dans l'Indre pour aborder les problèmes de santé rencontrés par le département.

Dossier n°1 : Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 19 juillet 2022 DCC2022_094

La Présidente demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler concernant le procès-verbal du conseil communautaire du 19 juillet 2022 qui leur a été adressé le 15 septembre 2022.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués votants, les délégués absents lors de la séance du 19 juillet 2022 ne prenant pas part au vote, le conseil communautaire approuve le procès-verbal du conseil communautaire du 19 juillet 2022 tel que présenté.

Dossier n°2 : Désignation d'un représentant au sein du comité de projet Petites Villes de Demain
DCC2022_095

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, la convention d'adhésion signée le 30 juin 2021 prévoit la mise en place d'un comité de projet, co-présidé par le Maire de Valençay et la Présidente de la CCEV, chargé de valider le projet de territoire. Dans ce comité siègent des représentants de l'Etat et des partenaires du Programme ainsi que deux représentants de la commune et deux de la CCEV. Suite à la démission de M. Philippe KOCHER de ce poste, il convient de désigner un nouveau représentant au comité de projet.

Pour mémoire, l'autre représentant de la CCEV dans cette instance est M. Bruno TAILLANDIER.

La Présidente demande s'il y a des candidats. M. Patrick GARGAUD se porte candidat.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le programme Petites Villes de Demain et la convention d'adhésion signée en date du 30 juin 2021, la démission de M. Philippe KOCHER en tant que représentant de la CCEV au sein du comité de projet, et la candidature unique de M. Patrick GARGAUD,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire désigne M. Patrick GARGAUD comme représentant de la CCEV au sein du comité de projet de Petites Villes de Demain, et autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Dossier n°3-1 : Zone d'activités de la Torlière à Ecueillé : détermination du prix de vente des terrains
DCC2022_096

Par délibération DCC n°2017-136 du 17 novembre 2017, le conseil communautaire a approuvé la vente de la parcelle B n°239 de la zone d'activités de la Torlière à Ecueillé à la SCI JOUCAY pour un montant de 15 000 €. Malgré de nombreuses relances de la part de la Communauté de Communes, la vente n'a pas été à ce jour réalisée.

Or, la Présidente rappelle que la loi Climat et Résilience prévoit le Zéro Artificialisation Nette des sols d'ici à 2050. Dans ces conditions, les terrains à bâtir vont devenir des biens précieux qu'il conviendra de ne pas brader. Elle propose donc d'abroger la délibération DCC n°2017-136 du 17 novembre 2017 qui prévoyait la vente de la parcelle B n°239 à Ecueillé à la SCI JOUCAY pour un montant de 15 000 € et de redéfinir les modalités de vente de ladite parcelle.

Le Bureau du 9 septembre a proposé de fixer le prix des terrains de la zone d'activités de la Torlière comme pratiqué sur la zone d'activités de l'Aray, à savoir à 4 € net le m², ce terrain pouvant par ailleurs être alloti. Il convient de statuer sur ce dossier.

Alain POURNIN : Il y a quatre cuves à évacuer du terrain.

Jean-Christophe PINAULT : Il faut demander à l'entreprise VERNAT de payer les loyers non perçus car il n'a pas dénoncé le bail.

Claude DOUCET : En 2016-2017, on avait rencontré l'entrepreneur et il avait déjà des projets.

Gérard SAUGET : Le marché du foncier est tellement tendu que la CCEV a été contactée par des promoteurs pour spéculer sur nos terrains.

Jean-Charles GUILLET : La laiterie a-t-elle été évoquée dans le cadre de ces rencontres avec les promoteurs ?

Gérard SAUGET : Non, car ils ne se déplacent que pour des terrains de 10 hectares au moins.

Francis JOURDAIN : Ces sociétés achètent et revendent aussitôt. Les terrains restent rarement vierges. Ils sont rapidement construits.

Annick BROSSIER : Il faut être prudent sur les entreprises qui s'installent.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et les propositions du Bureau du 9 septembre 2022, et considérant les prix pratiqués sur les zones d'activités voisines, notamment celles relevant de la compétence de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Décide d'abroger la délibération DCC n°2017-136 du 17 novembre 2017, et de rendre caduque la vente au prix de 15 000 € de la parcelle B n°239 de la zone d'activités de la Torlière à Ecueillé à la SCI JOUCAY,
- Fixe à 4,00 € net le prix de vente au m² sur la zone d'activités de la Torlière à Ecueillé,
- Précise que le terrain n'étant pas raccordé au réseau public d'eaux usées, le raccordement sera à la charge de(s) (l')acquéreur(s),
- Autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Dossier n°3-2 : Zone d'activités de la Torlière à Ecueillé : convention d'occupation précaire avec VERNAT TP DCC2022_097

La Présidente explique que la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé avait établi en 2005 un bail commercial d'une durée de 9 ans avec l'entreprise VERNAT TP pour la mise à disposition de la parcelle B n°239 de la zone d'activités de la Torlière à Ecueillé. A l'issue de ce bail, l'entreprise avait fait part à la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay de son souhait d'acquérir ladite parcelle, ce qui a débouché en 2017 par une délibération entérinant la vente à la SCI JOUCAY pour un montant de 15 000 €.

Or, la vente n'étant toujours pas effective, la Présidente propose de signer avec l'entreprise VERNAT TP une convention d'occupation précaire, dans l'attente de connaître ses intentions concernant le terrain, au regard des nouvelles conditions de vente.

La convention s'appuie sur les modalités suivantes :

- Durée de 15 mois du 1er octobre 2022 au 31 décembre 2023,
- Reconductible expressément par tranche d'une durée d'un an,
- Résiliation annuelle à l'issue d'un délai de 3 mois après réception d'un courrier en recommandé,
- Loyer annuel de 3 600 €.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et le projet de convention d'occupation précaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la convention d'occupation précaire telle que présentée, et autorise la Présidente à la signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.

M. Claude DOUCET quitte la séance et donne pouvoir à M. Gilles BRANCHOUX.

Arrivée en séance de M. Denis LOGIE

Présentation du Bilan estival de l'AJEV

Mmes Marine LOGIE et Julie CHATEAU arrivent en séance pour présenter le bilan estival de l'AJEV. La Présidente les remercie de leur présence et leur cède la parole.

Elaboration du planning :

Mme Julie CHATEAU a apprécié la liberté qui lui a été donnée concernant l'élaboration du planning d'animations. Elle n'avait aucune contrainte, ce qui lui a permis de proposer une diversité d'animations : sport, cuisine, activité manuelle, culturelle, d'expression...

La difficulté fut de ne pas connaître le public et de ne pas avoir de documents décrivant le public ou les animations passées ayant fonctionnées ou non. Ne pas connaître le territoire fut également un frein. Une visite approfondie des villages aurait été bienvenue afin de présenter les locaux mis à disposition, leur mode de fonctionnement, les élus

La communication :

Arrivée mi-mai, la découverte du territoire et du poste ayant pris un peu de temps, l'élaboration du planning et sa communication se sont fait à la fin du mois de juin. L'AJEV et les responsables CCEV et FOL sont passés dans les collèges les 20, 23, 27 et 28 juin dans les collèges de Valençay et d'Écueillé (1 permanence/semaine dans chaque collège). Beaucoup de jeunes avaient déjà prévu leurs vacances et n'étaient plus disponibles pendant l'été.

Dans les collèges, l'AJEV a distribué des flyers aux collégiens demi-pensionnaires, puisque que la structure intervient sur les temps de pause méridienne. Les externes n'ont pas eu connaissance de la programmation de l'AJEV.

Pour la distribution de flyers et l'intervention dans les collèges, Mme Julie CHATEAU était accompagnée de Mme Marine Logie et de M. Gaël Pesnel, conseiller numérique France Services à l'Espace Gâtines, sur certains jours. La distribution de flyers s'est accompagnée d'une animation de jeux en bois (molkky, jeu du palet, passe-trappe). Les jeunes ont répondu présents puisqu'environ 80 collégiens sont venus nous rencontrés au collège de Valençay et 45 à Écueillé.

Le déroulement des animations :

L'AJEV a proposé trois semaines d'animations : deux semaines consécutives du 11 au 22 juillet et une semaine du 08 au 12 août. Au total, 14 animations furent proposées et 13 d'entre elles eurent lieu. Seule la dernière animation : jeux sportifs au stade de Pellevoisin fut annulée par manque d'inscription. La dernière semaine, en août fut plus calme.

De manière générale, les animations se sont toutes déroulées correctement. La bonne préparation a permis un bon déroulé (réservation de salles, prises en compte des animations dans les mairies). L'itinérance des animations permet aux jeunes de participer aux animations mais demande du temps et de l'organisation.

Les vagues de chaleur ont mis en péril l'organisation de certaines animations, qui n'ont pu se dérouler qu'en réorganisant les journées d'animation (bouteille d'eau à disposition)

Les ateliers de bricolage sont plus complexes à mettre en place à cause du manque de matériel à l'AJEV. La CCEV s'est proposée pour le prêt de matériel.

Des accueils libres furent mis en place avant les animations à Valençay. Il y a eu beaucoup jeunes la première journée, puisque l'accueil libre était sur une demi-journée entière. Il y a eu moins de jeunes lorsqu'elle ne durait qu'une heure.

Un investissement dans du matériel sportif/ bricolage/ petit matériel a été fait.

Les jeunes accueillis :

24 jeunes ont fréquenté l'AJEV durant l'été. Au total, les animations de l'été comptabilisent 101 présences, soit, en moyenne, 7 jeunes par activités.

Les deux premières semaines ont permis de créer une dynamique de groupe, donc une bonne ambiance et de la solidarité entre les jeunes. En effet, nous avons accueillis deux jeunes ukrainiens sur certaines animations. Ils ont été directement intégrés dans le groupe malgré la barrière de la langue.

Les jeunes se sont généralement bien entendus, malgré quelques frictions dues aux différences d'âge et de caractère. Nous travaillons et continuerons de travailler sur la tolérance et le respect des différences.

Après chaque animation, les jeunes ont pu donner leurs avis grâce à un outil d'évaluation (les smileys). Ils sont satisfaits des animations proposées et de l'ambiance à l'AJEV. Ils ont souffert de la chaleur lors de certaines animations.

Les retours des familles :

Mme Julie CHATEAU a apprécié avoir du temps pour discuter avec les familles après les animations. 50% quittaient leur véhicule pour venir discuter et voir ce que les jeunes avaient fait. Les familles sont heureuses de trouver des propositions sur le territoire pour les jeunes. Ils ont apprécié la diversité de la programmation et la fait que la plupart des animations soient gratuites. Payer 5 € pour les activités justifiant d'une participation famille n'a pas freiné les inscriptions. Les familles trouvaient le coût juste.

Le tourbus de l'AJEV :

La CCEV a mis à disposition de l'AJEV un véhicule pouvant transporter 5 jeunes pendant les trois semaines d'animation. En fonction de mon agenda, l'AJEV a pu proposer le service pour 9 animations différentes. Au final, le bus a été utilisé pour 8 animations. Les familles ont apprécié la mise en place de ce service, qui a permis à certains jeunes de participer aux animations, qu'ils n'auraient pu faire sans le tourbus.

Les objectifs :

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Ce qui a été mis en place
<p>Favoriser l'épanouissement et l'autonomie de chaque jeune</p>	<p>Proposer un panel d'animations innovantes et diversifiées sur le territoire</p>	<p>Animations sportives, culturelles, manuelles, activités de découverte technique et scientifique, culinaires...</p> <p>Proposition d'animation dans 8 communes différentes</p>
	<p>Mettre en place un lieu d'accueil libre</p>	<p>3 accueils libres mis en place à l'Espace Gâtines à Valençay</p> <p>1 accueil libre (AL) sur une demi-journée et 2 AL sur une heure</p>
	<p>Permettre aux jeunes de mettre en place leurs projets</p>	<p>Mise en place d'un affichage pour recueillir les idées de chacun au bureau à Valençay</p> <p>Echange avec les jeunes pour connaître leurs envies et impulser des projets</p>
	<p>Apporter une attention particulière à chaque jeune</p>	<p>Echange avec chaque jeune présent</p> <p>Echange avec un petit groupe dans le tourbus</p>
	<p>Respecter le rythme de chacun</p>	<p>Adapter les animations selon les conditions météorologiques</p> <p>Attention particulière pour les enfants présentant des soucis de santé</p> <p>Ecoute des jeunes</p>
<p>Permettre aux jeunes de vivre ensemble sereinement</p>	<p>Sensibiliser les jeunes au respect des autres</p>	<p>Médiation lors des conflits</p> <p>Intégration de deux jeunes ukrainiens (Création d'un dictionnaire Français, anglais, ukrainien)</p> <p>Jeux de connaissance</p>
	<p>Responsabiliser les jeunes dans les différents moments de la vie quotidienne</p>	<p>Mise en place d'un lieu de vie à l'Espace Gâtines</p> <p>Implication des jeunes dans les animations (choix de la peinture, vaisselle lors du Top Chef, nettoyage de la salle après le bricolage...)</p>
	<p>Créer des moments de partage formel et informel</p>	<p>Partage informel lors des repas (animation à la journée)</p> <p>Partage formel en début et e fin d'animation (présentation, bilan de l'activité)</p>

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Ce qui a été mis en place
Inciter le jeune à s'impliquer dans la vie citoyenne	Favoriser les moments de partage et de discussion	Accueil libre
	Sensibiliser les jeunes à l'éco-citoyenneté	Animations bricolage à partir de récupération (mangeoire et table en palette)
	Développer l'écoute et la bienveillance dans les interactions quotidiennes	Médiation lors des conflits Discussion avec les jeunes Mise en place de règles de base lors de certaines activités (bricolage, déplacement dans la commune, sécurité...)
	Encourager les initiatives jeunes	
Développer l'effort de collaboration avec les partenaires éducatifs, locaux et sociaux	Informers les familles sur les sujets d'actualités de l'AJEV	Echange avec les familles après les animations Envoi d'un questionnaire de satisfaction
	Elaborer des projets avec des acteurs locaux	Animation robotique avec Gael Pesnel, conseiller numérique de l'espace Gâtines, et Quentin de l'Infolab Le Blanc
	Planifier des rencontres avec d'autres accueils jeunes	
	Renforcer les relations avec les équipes enseignantes des collèges	Présentation aux professeurs principaux lors de la réunion de fin d'année
Développer la communication de l'AJEV	Développer la communication à destination du public	Story instagram et facebook Album photo sur Facebook et instagram pour résumer l'été
	Développer la communication à destination des familles et acteurs locaux	
	Développer la communication avec la CCEV	Mise en place d'une newsletter à destination des élus et FOL Echange régulier avec Marine Logie

Améliorations :

Communication : Distribuer les flyers de la programmation directement dans les classes à partir de mi-mai et trouver un moyen de communiquer la programmation aux jeunes scolarisés hors de la CCEV.

Envoyer un trousseau aux parents (casquette, crème solaire, eau, tenue adaptée obligatoire) en précisant que les jeunes ne seront pas acceptés sans protection contre le soleil.

Accueil libre : proposer une demi-journée avant une activité phare (sortie, intervenant, grand jeu)

Ne pas faire d'animation le lundi ou le vendredi pour pouvoir gérer l'administratif (nouvelles inscriptions, bilan des animations, newsletter, etc.)

Un diable et des caisses de transport pour transporter le matériel dans les différents lieux d'animation seraient appréciés.

Un véhicule 9 places pour continuer le tourbus de l'AJEV.

Les chiffres de l'été 2022 :

24 jeunes sont venus à l'AJEV cet été, soit 101 présences sur toutes les animations.

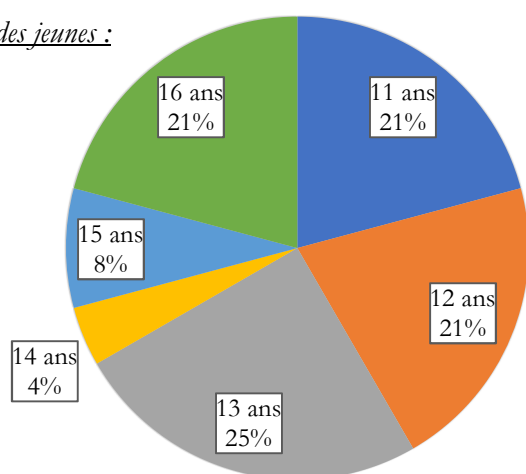
Fréquentation par animation :

Lundi 11 juillet Escape Game	Mardi 12 juillet Game zone	Merc. 13 juillet Sarbacane, tir à l'arc	Jeudi 14 juillet	Vend. 15 juillet Ça tourne !
11 jeunes	8 jeunes	9 jeunes	Féérié	7 jeunes



Lundi 18 juillet Grand jeu : Enigma	Mardi 19 juillet Troc patate	Merc. 20 juillet Atelier robotique	Jeudi 21 juillet Top chef	Vend. 22 juillet Activité pêche + grand jeu : Civilisation
8 jeunes	6 jeunes	11 jeunes	12 jeunes	7 jeunes

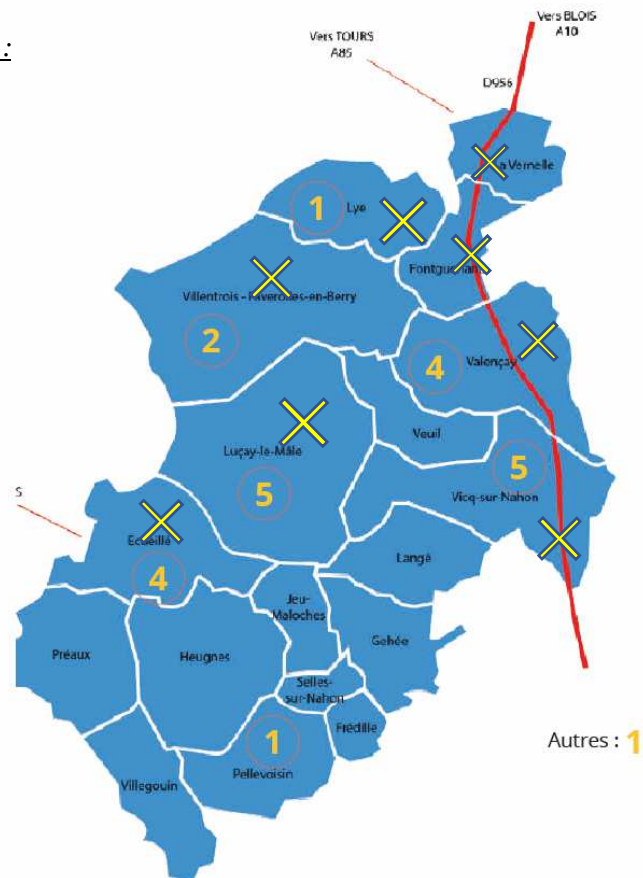
Lundi 08 août Préparation pizzas et film	Mardi 09 août Jeux sportifs	Mer. 10 août Fabrication de mangeoires	Jeudi 11 août Construction d'une table en palette	Vend 12 août Jeux sportifs
7 jeunes	7 jeunes	3 jeunes	5 jeunes	Annulée

Âge des jeunes :

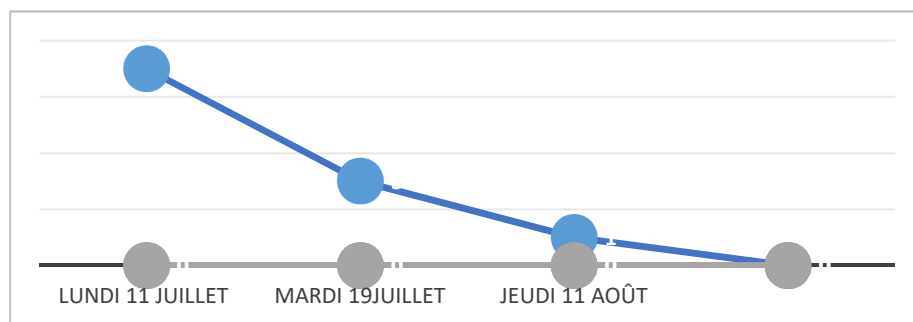


Provenance des jeunes et localisation des animations :

-  Localisation des animations
-  Nombres de jeunes de la commune ayant participé aux animations de l'AJEV



Fréquentation de l'accueil libre :



Utilisation du tourbus de l'AJEV :

10 jeunes ont eu recours au service du tourbus de l'AJEV.

Date de l'animation :	Lundi 11 juillet	Mardi 12 juillet	Mercredi 13 juillet
Lieu d'animation	Valençay	Luçay-le-Mâle	Écuillé
Passage dans les villages :	Faverolles Luçay-le-Mâle	Faverolles	Valençay Faverolles Luçay-le-Mâle
Nombre de jeunes utilisateurs :	3	1	4
Date de l'animation :	Lundi 20 juillet	Mardi 21 juillet	Mercredi 22 juillet
Lieu d'animation	Luçay-le-Mâle	Vicq-sur-Nahon	Villentrois
Passage dans les villages :	Faverolles Valençay	Faverolles Valençay Luçay-le-Mâle	Faverolles Ecuillé
Nombre de jeunes utilisateurs :	3	5	3

Date de l'animation :	Lundi 08 août	Mardi 09 août	Mercredi 10 août
Lieu d'animation	Écueillé	Vicq-sur-Nahon	Fontguenand
Passage dans les villages :	Valençay	Écueillé	
Nombre de jeunes utilisateurs :	1	1	0

AJEV : L'AJEV aurait besoin des adresses des jeunes de 11 à 17 ans, voire 25 ans, pour communiquer auprès d'eux.

Marie-Christine JOURNOUX : Le menu du programme est très diversifié, il faut communiquer dessus dans nos communes.

Denis LOGIE : On pourrait passer par les parents d'élèves. Est-ce que ce sont toujours les mêmes jeunes qui sont venus ?

Julie : En grande partie oui : il y a eu une bonne alchimie entre les membres du groupe.

Marine LOGIE : Les communes peuvent afficher les animations en mairie et dans leurs commerces et prévoir une communication « Panneau Pocket ».

Pour conclure, M. Patrick GARGAUD remercie Mmes Julie CHATEAU et Marine LOGIE pour la qualité du travail accompli.

Mmes Julie CHATEAU et Marine LOGIE sont libérées à l'issue de cette présentation.

DCC2022-098 : Modalités de partage et de reversement de la taxe d'aménagement communale à la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay

L'article 109 de la loi de finances de 2022 rend obligatoire le reversement de la taxe d'aménagement communale à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de rattachement compte tenu de la charge des équipements publics relevant des compétences de ce dernier.

Conformément à l'article L.331-2 du Code de l'Urbanisme, cette taxe est instituée dans :

- Les communes dotées d'un plan local d'urbanisme ou d'un plan d'occupation des sols (sauf renonciation expresse décidée par délibération),
- Les communes ayant délibéré en ce sens.

Dans ces deux cas, tout ou partie de la taxe perçue par la commune est reversée à l'EPCI dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de leurs compétences, et ce dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'EPCI, afin de définir les règles de partage à retenir.

Ces clés de partage et de reversement doivent donc tenir compte de la charge des équipements publics assumée par chaque collectivité concernée eu égard à leurs compétences respectives.

Jean-Charles GUILLET : Je n'étais pas au bureau mais regrette que la CCEV n'ait pas opté pour un zonage géographique sur les zones d'activités.

Philippe KOCHER : Avec ce partage, on s'attaque encore une fois aux finances des communes et ainsi on les affaiblit. Cependant, la proposition de la Présidente convient car elle minimise l'impact de la mesure.

Jean-Christophe PINAULT : Pourquoi pas 1% ?

Jean AUFRERE : Certaines communes ont déjà voté à 10%.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 1

Vu les statuts de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,

Vu l'article L.331-2 du Code de l'Urbanisme,

Vu la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2022, tout ou partie de la taxe perçue par la commune doit être reversée à l'EPCI dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de leurs compétences,

Considérant que la voirie et l'aménagement des zones d'activités constituent les principales charges des équipements publics relevant de la CCEV,

Considérant que toutes les autres charges des équipements publics (assainissement, eaux pluviales, commerces, écoles, etc.) relèvent de la commune,

Considérant les efforts consentis par les communes membres à l'occasion du redressement des finances de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,

Considérant qu'il n'est pas possible de recourir à un zonage géographique – en l'occurrence les zones d'activités communautaires – comme modalités d'application du partage de la taxe d'aménagement communale, ce qui constituait le choix initial des élus,

Considérant que ce partage requière des délibérations concordantes du conseil municipal et du conseil de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués votants, M. Jean-Christophe PINAULT s'abstenant, le conseil communautaire fixe la part respective de la taxe d'aménagement que chaque commune perçoit sur son territoire comme suit :

- 10% au bénéfice de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,
- 90% au bénéfice de la commune elle-même,

Le conseil communautaire précise que ces mesures s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2022, charge la Présidente de soumettre ces modalités de partage aux communes membres et autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

DCC2022_099 : Réfection du pont des Belles Roches à Villentrois : plan de financement et dépôt des demandes de subventions

Dans le cadre de l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire, la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay a missionné l'Agence Technique Départementale de l'Indre afin de réaliser un pré-diagnostic de l'ensemble des ouvrages d'art dont elle assure la gestion. A l'issue de cette étude, le pont de Belles Roches a été identifié comme présentant des dégradations de nature à remettre en cause la circulation.

Cet ouvrage est situé à Villentrois et franchit le Traine-Feuilles, sur la voie communautaire n°3, dite route de Châteaueux.

Afin de déterminer la nature des travaux à réaliser, la Présidente rappelle qu'un maître d'œuvre, le CABINET MERLIN, a été recruté en avril 2020 et qu'une étude géotechnique a été réalisée. Au vu des investigations, il s'avère indispensable de procéder à la réhabilitation de cet ouvrage.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES		
Maîtrise d'œuvre et autres études	25 000 €	Etat au titre de la DSIL 2023	137 840 €	56%
Travaux	202 094 €	Conseil Départemental FAR	30 000 €	12%
Majoration de 10% pour tenir compte des revalorisations liées au contexte économique incertain	20 209 €	Conseil Départemental (amendes de police)	30 000 €	12%
		Autofinancement	49 463 €	20%
TOTAL	247 303 €	TOTAL	247 303 €	100%

Il convient d'approuver la réalisation de cette opération et son plan de financement et d'autoriser la Présidente à solliciter les subventions afférentes.

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve l'opération telle que présentée, valide le plan de financement afférent et autorise la Présidente à solliciter les subventions afférentes et à signer tout document relatif à ce dossier.

DCC2022_100 : Renforcement de la défense incendie sur la zone d'activités du Cabaret à Vicq-sur-Nahon : plan de financement et dépôt de demandes de subventions

Suite à l'évolution de la réglementation en matière de défense incendie, des travaux de renforcement doivent être entrepris sur la zone d'activités du Cabaret à Vicq-sur-Nahon. Une citerne souple de 240 m³ doit ainsi être installée, ce qui permettra, avec le poteau incendie existant, d'être en conformité avec la réglementation.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES		
Fourniture pose de la citerne	7 397,02 €	Conseil Départemental FAR 2023	12 091,86 €	80%
Travaux de terrassement	7 717,80 €	Autofinancement	3 022,96 €	20%
TOTAL	15 114,82 €	TOTAL	15 114,82 €	100%

Il convient d'approuver ce plan de financement et d'autoriser la Présidente à solliciter les subventions afférentes.

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve l'opération telle que présentée, valide le plan de financement afférent et autorise la Présidente à solliciter les subventions afférentes et à signer tout document relatif à ce dossier.

Mme Evelyne PICAUD quitte la séance.

DCC2022_101 : Appel à manifestation d'intérêt pour le déploiement de Micro-Folies mobiles : validation du plan de financement

La Présidente rappelle que lors du Conseil Communautaire du 19 juillet 2022, il a été décidé de déposer un dossier pour déployer une Micro-Folie mobile sur le territoire dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région.

Pour rappel, le projet Micro-Folie s'articule autour d'un Musée numérique en collaboration avec 12 établissements culturels nationaux fondateurs (le Centre Pompidou, le Château de Versailles, la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris, le Festival d'Avignon, l'Institut du monde arabe, le Louvre, le Musée national Picasso-Paris, le Musée d'Orsay, le Musée du Quai Branly-Jacques Chirac, l'Opéra national de Paris, la Réunion des musées nationaux – Grand Palais, Universcience et La Villette). La Communauté de Communes adossera une ludothèque à ce projet.

Un partenariat avec le Château de Valençay, établissement culturel et touristique incontournable du territoire, sera mis en œuvre dans le cadre de ce projet et proposera au Château de Valençay d'accueillir la Micro-Folie une fois par an dans son lieu.

Différents autres partenaires sont identifiés comme les communes membres et leurs associations, le collectif culturel Arts en Communes, l'Espace Gâtines, le réseau de lecture publique, les établissements scolaires et médico-sociaux de l'ensemble du territoire.

Compte tenu du caractère rural du territoire, le choix s'est orienté vers une Micro-Folie mobile qui s'implantera dans une commune de la Communauté de Communes pour une durée de 2 à 3 mois. Pour cela, il convient de se doter du matériel nécessaire (écran mobile, tablettes et supports, casques de réalité virtuelle, kit technique son et lumière, etc.). Le dispositif « Micro-Folie mobile » prévoit la fourniture de l'ensemble de ce matériel et des contenus.

La Présidente indique qu'une nouvelle délibération doit être prise pour présenter un plan de financement exact correspondant très précisément au montant des devis. Or, le plan de financement adopté le 19 juillet 2022 était basé sur des estimations établies à 35 000 € HT soit 42 000 € TTC en investissement et de 22 500 € en fonctionnement. Finalement, les dépenses d'investissement s'élèvent à 39 352,80 € TTC et celles en

fonctionnement à 33 365 € puisqu'il a été ajouté les quotes-parts de salaire de la responsable de la médiathèque et de la responsable de pôle (charges déjà assumées par la CCEV mais extraites pour être affectées spécifiquement à la Micro-Folie).

Le plan de financement est le suivant :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES TTC		RECETTES	
Acquisition du matériel nécessaire à la Micro-folie mobile	35 752,80 €	Appel à projet Micro-Folie – Contrat de Plan Etat-Région	30 000,00 €
Acquisition de matériel pour achat d'une ludothèque	3 600,00 €	Autofinancement	9 852,80 €
TOTAL	39 352,80 €	TOTAL	39 352,80 €

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES TTC / AN	
Emploi salarié (50 % de temps passé sur Micro-Folie)	17 500 €
Quote-part salaire Responsable Médiathèque (15 %)	7 050 €
Quote-part salaire Responsable de Pôle (10 %)	3 815 €
Adhésion à La Villette (mises à jour, etc.)	1 000 €
Achat annuel matériel ludothèque	500 €
Maintenance informatique	1 000 €
Frais de communication	2 500 €
TOTAL	33 365 €

Pour mémoire, la Présidente rappelle que les 50% restants du poste de médiateur culturel seront affectés à l'animation de réseau de lecture publique.

Il convient de statuer sur ce dossier.

Mireille CHALOPIN : Cela signifie-t-il que la personne qui travaille à la médiathèque de Valençay et part à la retraite prochainement sera remplacée ? Si c'est le cas, ce n'est pas ce qui avait été prévu lors des discussions sur le redressement des finances de la CCEV.

Annick BROSSIER : Lors de la première présentation du dispositif en conseil communautaire le 19 juillet, ce point avait été abordé et tranché : la CCEV allait procéder au remplacement de l'agent concerné mais plus à temps plein à la médiathèque. Désormais, un mi-temps sera consacré à la Micro-Folie mobile, sachant que ce mi-temps sera financé intégralement par l'abandon de la programmation culturelle événementielle de la CCEV.

Marie-France MARTINEAU : La responsable de la médiathèque est-elle au courant de ce projet ? Notamment par rapport au changement du nombre d'heures.

Annick BROSSIER : Elle est parfaitement au courant puisqu'elle a participé au montage du dossier.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 1

Vu le dispositif « Micro-Folies mobiles » présenté,

Constatant les difficultés croissantes à mobiliser les publics sur les manifestations culturelles organisées par la communauté de communes,

Considérant que la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay a un rôle à jouer en matière d'accès à la culture pour ses habitants,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués votants, Mme Sandra COUTANT s'abstenant, le conseil communautaire décide le dépôt d'une candidature au dispositif des « Micro-Folies mobiles », approuve les plans de financement présentés et autorise la Présidente à solliciter les subventions afférentes et à signer tout document relatif à ce dossier.

DCC2022_102 : Demande de subvention des Mollets de Gâtines

La Présidente informe les conseillers que l'association des Mollets de Gâtines a sollicité une subvention de fonctionnement de 400 € au titre de l'année 2022 pour l'organisation des Foulées du Château de Valençay. Trois communes sont traversées par cette course pédestre, conformément aux statuts de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay qui autorise « l'appui aux manifestations sportives et culturelles qui concernent au moins trois communes membres de la Communauté de Communes ».

Pour mémoire, la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay a versé une subvention de 400 € en 2021.

Il convient de statuer sur le sujet.

William GUIMPIER : Cette association aide beaucoup les autres associations du territoire, en donnant un coup de main pour tenir des buvettes, pour organiser des animations, etc. Il est important de la soutenir.

Jean-Charles GUILLET : Pourquoi les associations adressent-elles leurs demandes en cours d'année ?

Marie-France MARTINEAU : Il faut indiquer dans le courrier de réponse qui va leur être fait qu'à l'avenir, elles doivent déposer leurs demandes de subventions avant le 15 février de chaque année, pour être prises en compte dans la préparation du budget de l'année.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu la délibération n°2022_032-3 du 23 mars 2022 approuvant le budget primitif du budget principal 2022,

Vu la demande formulée par l'association des Mollets de Gâtines,

Vu l'état financier transmis par l'association,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide l'attribution d'une subvention de 400 € à l'association des Mollets de Gâtines au titre de l'année 2022, sous réserve que l'état financier de l'association soit transmis, dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget principal 2022 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay et autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

M. Alain POURNIN, Président du Judo Club Ecueillois, quitte la séance durant l'examen de la demande de subvention de son association.

DCC2022_103 : Demande de subvention du Judo Club Ecueillois

La Présidente explique que le Judo Club Ecueillois a sollicité une subvention exceptionnelle de 1 800 € au titre de l'année 2022 pour l'organisation d'une manifestation le 19 novembre accueillant plusieurs judokas français de notoriété régionale, nationale et internationale. Il convient de statuer sur le sujet.

Annick BROSSIER : La demande n'a pas pu être formulée avant puisque les judokas ont leur planning en août. L'association ne peut donc pas avoir leur accord avant. Cette année sera célébré le 40^{ème} anniversaire du club. Le budget est de 15 000 €. Une trentaine de clubs de l'Indre et une cinquantaine de la région seront présents.

Philippe KOCHER : C'est une belle manifestation avec de belles retombées sur le territoire.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Vu la délibération n°2022_032-3 du 23 mars 2022 approuvant le budget primitif du budget principal 2022,

Vu la demande formulée par le Judo Club Ecueillois et l'état financier transmis par l'association,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 800 € au Judo Club Ecueillois au titre de l'année 2022, dit que les crédits nécessaires sont

inscrits à l'article 6574 du budget principal 2022 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay et autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

DCC2022_104 : Répartition du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales 2022

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

L'ensemble intercommunal composé de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay et des 18 communes-membres est bénéficiaire en 2022 à hauteur de 361 418 € (+1 450 € soit 0,04% par rapport à 2021). La répartition selon les règles de droit commun est la suivante :

	En 2022	En 2021
Communauté de Communes Ecueillé – Valençay	138 829 €	126 191 €
18 communes dont	222 589 €	233 777 €
Ecueillé	21 485 €	23 460 €
Fontguenand	5 900 €	5 786 €
Frédille	1 923 €	1 943 €
Gehée	5 847 €	6 366 €
Heugnes	9 598 €	9 641 €
Jeu-Maloches	2 367 €	2 524 €
Langé	6 462 €	6 873 €
Luçay-le-Mâle	22 792 €	25 392 €
Lye	16 291 €	16 016 €
Pellevoisin	17 024 €	17 639 €
Préaux	3 200 €	3 496 €
Selles-sur-Nahon	1 588 €	1 706 €
Valençay	40 103 €	43 707 €
La Vernelle	17 227 €	17 418 €
Veuil	9 693 €	9 785 €
Vicq-sur-Nahon	15 682 €	16 013 €
Villegouin	6 645 €	6 926 €
Villentrois – Faverolles-en-Berry	18 762 €	19 086 €

Toutefois, il est possible de faire varier la répartition du FPIC entre l'EPCI et les communes dans les conditions suivantes :

- Une variation du plus ou moins 30% du montant de droit commun, en tenant compte des critères de potentiel financier, de revenus et de population : vote à la majorité des deux tiers du conseil communautaire ;
- Une répartition dérogatoire libre : vote par délibération du seul conseil communautaire, sous réserve qu'elle soit prise à l'unanimité de ses membres, ou à défaut, par délibérations concordantes du conseil communautaire à la majorité des deux tiers, et de chacun des conseils municipaux des communes membres à la majorité simple.

Si l'une ou l'autre de ces règles n'est pas respectée, la répartition de droit commun s'appliquera automatiquement.

Compte tenu du contexte financier difficile de la Communauté de Communes, le Bureau du 9 septembre 2022 a proposé de déroger à cette règle en optant pour la répartition « dérogatoire libre » qui permettrait à la

Communauté de Communes de conserver la totalité du FPIC octroyé, soit 361 418 €. Il convient de statuer sur ce dossier.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et particulièrement les articles L.2336-1 à L.2336-7,

Vu la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012, et plus particulièrement l'article 144,

Vu la proposition formulée à l'unanimité par le Bureau du 9 septembre 2022,

Vu la notification de la Préfecture en date du 28 juillet 2022 d'un montant de FPIC de 361 418 € pour l'ensemble intercommunal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués votants, M. Jean-Christophe PINAULT s'abstenant, le conseil communautaire décide de répartir le FPIC de manière dérogatoire libre pour l'année 2022, en l'affectant en totalité à la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, dit que les crédits seront inscrits au budget principal à l'article 7325 et autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

DCC2022_105 : Zone d'activités de Beauvais à Luçay-le-Mâle : rétrocession du réseau d'eau potable nouvellement crée au Syndicat des Eaux du Boischaud Nord

Dans le cadre de l'extension et de l'aménagement de la zone d'activités de Beauvais à Luçay-le-Mâle, les travaux prévoyaient l'extension du réseau d'eau potable afin de desservir les nouvelles parcelles créées.

Il convient désormais de rétrocéder ce réseau au Syndicat des Eaux du Boischaud Nord qui en assurera la gestion et l'entretien.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le permis d'aménager n°PA 036 103 21 N 0001,

Vu le procès-verbal de réception des travaux,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la rétrocession au Syndicat des Eaux du Boischaud Nord du réseau d'eau potable nouvellement créé constitué :

- d'une conduite en fonte NATURAL DN de diamètre 100 sur 290 ml,
- de deux vannes DN de diamètre 100,
- des accessoires tels que robinets, bouches à clé, regards, etc.,

Le conseil communautaire précise que la rétrocession sera effective lors du transfert de la voirie au Budget Principal et autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

DCC2022_106 : Abattoir : renouvellement du contrat de travail d'un agent d'abattage

La Présidente explique que le contrat de travail d'un agent d'abattage arrive à échéance le 30 septembre 2022. Compte tenu du tonnage et du service de livraison des carcasses, le fonctionnement de l'abattoir nécessite le maintien des effectifs tels qu'ils sont actuellement.

En raison de la spécificité du poste, il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes. La Présidente propose de reconduire le contrat de travail afférent par voie contractuelle, pour une durée de deux ans, à temps complet, conformément à l'article L.332-8-1° du code général de la fonction publique, et de fixer la rémunération sur la base de l'indice brut 401, majoré 363.

Mireille CHALOPIN : J'ai rencontré les élus du Loir-et-Cher. Ils regrettent que l'on ne puisse pas augmenter le tonnage car ils reconnaissent la grande qualité de l'abattage à Valençay.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 3-3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les nécessités du service de l'abattoir,

Vu les caractéristiques de l'emploi à savoir occuper les différents postes de travail de la chaîne d'abattage,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide de recruter un agent non titulaire pour exercer les fonctions d'agent d'abattage à temps complet, pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} octobre 2022, fixe la rémunération de l'agent sur la base de l'indice brut 401, majoré 363, correspondant au grade d'adjoint technique, échelon 9, dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe « abattoir » 2022 et autorise la Présidente à effectuer les démarches nécessaires, signer le contrat de travail correspondant et tout document relatif à ce dossier.

DCC2022_107 Signature de la convention de partenariat LIFE_LET'SGO4Climate

Par délibération DCC n°2022_078 en date du 14 juin 2022, le conseil communautaire a approuvé le dépôt de la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt régional LIFE_LET'sGO4Climate financé par des fonds européens. Le 11 juillet 2022, la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay a reçu notification par la Région Centre-Val de Loire et l'ADEME de sa sélection au dispositif, et lui a adressé la convention de partenariat afférente. Il convient d'en autoriser la signature.

Marie-France MARTINEAU : Quel personnel va gérer ce dossier ? J'imagine que cela va demander du temps.

Annick BROSSIER : plusieurs services vont être mobilisés sur le sujet, en particulier celui du développement économique et des déchets.

Hervé FLAVIGNY : J'ai remarqué que des pneus sont stockés sur les déchetteries d'Heugnes et Valençay. Pourtant certains usagers n'ont pas eu le droit d'en déposer. Comment cela se fait-il ?

Alain REUILLON : La CCEV est en litige avec le prestataire. Les pneus n'ont donc pas été enlevés depuis un certain temps et l'aire de stockage est pleine. On ne peut donc plus en prendre. Je rappelle d'ailleurs que le nombre est limité à 4 pneus par foyer.

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 4

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la sélection de la candidature de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay au programme LIFE_LET'sGO4Climate,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués votants, Mmes Marie-France MARTINEAU et Maryse RIOLLAND et MM. Guy LEVEQUE et Alain SICAUD s'abstenant, le conseil communautaire autorise la Présidente à signer la convention de partenariat afférente et tout document relatif à ce dossier.

DCC2022_108 Eco-Mobilier : signature d'un nouveau contrat territorial

Le vice-Président en charge du service de gestion des déchets rappelle au conseil communautaire que la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay a signé en 2018 un contrat avec Eco-mobilier, éco-organisme à but non lucratif agréé par le Ministère de la Transition Ecologique, chargé de mettre en place le programme de recyclage et de réutilisation des meubles usagés.

Eco-mobilier est agréée pour trois filières REP, pour une durée de 6 ans, à compter de la délivrance des agréments :

- Mobilier (2019-2023) : contrat en cours entre la CCEV et Eco-mobilier
- Les catégories 3 et 4 des articles de bricolage et de jardin (2022-2027)
- Jouets (2022-2027)

Il convient de signer deux nouveaux contrats territoriaux pour la valorisation des articles de bricolage et de jardin ainsi que des jouets pour la période 2022-2027.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu les agréments reçus par Eco-mobilier pour les trois filières REP « mobilier », « catégories 3 et 4 des articles de bricolage et de jardin », et « jouets »,

Vu les contrats territoriaux présentés,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise la Présidente à signer les contrats territoriaux pour la valorisation des catégories 3 et 4 des articles de bricolage et de jardin et des jouets, et leurs avenants éventuels ainsi que tout document relatif à ce dossier

DCC2022_109 OCAD3E : nouveau contrat relatif à la prise en charge des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets et à la participation financières des actions de prévention, communication et sécurisation

Le vice-Président en charge du service de gestion des déchets rappelle que la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay a signé en 2021 avec l'éco-organisme OCAD3E en charge de la collecte et la valorisation des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) une convention pour la période 2021-2026, afin de garantir la continuité des enlèvements de Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (D3E) sur les déchetteries, et d'assurer le versement des compensations financières.

Par courrier du 14 septembre 2022, OCAD3E informe la Communauté de Communes qu'à compter du 1^{er} juillet 2022, l'organisation des relations contractuelles et financières entre les collectivités territoriales et leur groupement d'une part, et les éco-organismes et l'organisme coordonnateur de la filière à responsabilité élargie du producteur (REP) des équipements électriques et électroniques, d'autre part, quant à la prise en charge des coûts de collecte des DEEE supportés par les collectivités, la reprise des DEEE ainsi collectés par les collectivités et la participation financière des éco-organismes aux actions de prévention, de communication et de sécurisation des collectivités est modifiée.

Désormais, Ecologic et Ecosystem sont les deux éco-organismes agréés pour les mêmes catégories de DEEE ménagers à savoir tous les DEEE ménagers à l'exception des lampes et des panneaux photovoltaïques).

OCAD3E, quant à lui, a été agréé en qualité d'organisme coordonnateur de la filière par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires et celui de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique.

Désormais, OCAD3E :

- indiquera à chaque collectivité l'identité de son éco-organisme référent, ce dernier ne devant a priori pas changer par rapport à la situation antérieure au 1^{er} juillet 2022,
- précise que depuis le 1^{er} juillet 2022, il n'y a plus de mécanisme d'équilibrage fin qui amenait certaines collectivités à voir l'éco-organisme qui n'était pas son référent venir reprendre les DEEE collectés sur leurs points d'enlèvement pour une période plus ou moins longue, l'équilibrage ponctuel étant désormais réglé entre les éco-organismes par le biais d'équilibrage financier, sans impact pour les collectivités territoriales dans l'organisation de leurs déchetteries,
- ne contractualisera plus avec la collectivité, le contrat étant conclu directement avec l'éco-organisme référent, qui lui versera les différentes compensations,
- ajoute que les titres exécutoires devront être libellés à l'attention de l'éco-organisme référent.

L'ancien contrat est devenu caduque depuis le 1^{er} juillet 2022. Le nouveau contrat courra sur la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2027 et s'appuiera sur un nouveau barème.

Il convient d'autoriser la signature de ce nouveau contrat.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le nouveau cahier des charges des éco-organismes de la filière figurant en annexe 1 de l'arrêté du 27 octobre 2021,

Vu le nouveau contrat présenté par OCAD3E,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve les termes du contrat tel que présenté et autorise la Présidente à signer ledit contrat, ses avenants éventuels et tout document relatif à ce dossier.

DCC2022_110 Signature de la convention spéciale de déversement des eaux usées de la commune de Valençay

La Présidente explique que l'abattoir ne dispose pas des installations nécessaires au traitement de ses eaux usées avant rejet dans le milieu naturel. C'est pourquoi par arrêté du 25 février 2004, modifié le 25 octobre 2004, et grâce à l'installation d'une station de pré-traitement, le Préfet a autorisé l'établissement à déverser ses eaux usées non-domestiques dans le réseau public d'assainissement. Ainsi, depuis 2010, une convention spéciale de déversement des eaux usées de l'abattoir a été signée entre la commune de Valençay et la CCEV. Cette convention arrive à échéance le 30 septembre 2022. Il convient de la reconduire, pour une durée de 6 ans.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve les termes de la convention telle que présentée et autorise la Présidente à signer ladite convention et tout document relatif à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

DCC2022_114 Location d'un véhicule auprès D'INFOCOM-France

La société INFOCOM-France propose à la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay la location d'un véhicule (RENAUD TRAFFIC Passenger 9 places) entièrement financé par la vente d'encarts publicitaires, hors coût d'assurance et d'entretien, pour une durée de deux ans. Ce véhicule viendra en remplacement du PEUGEOT Partner dont le contrat de location se termine en janvier 2023.

Il convient de statuer sur le sujet.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise la Présidente à signer le contrat de location de longue durée de véhicule avec abandon de recettes publicitaires avec INFOCOM-France et tout document relatif à ce dossier.

Autres questions diverses

- **SDEI** : M. Gérard SAUGET indique avoir participé à une réunion du SDEI concernant les tarifs d'électricité et de gaz pour 2023 pour lesquels il y a de fortes inquiétudes à avoir. Pour l'électricité, on s'oriente vers une augmentation de 3 fois le prix actuel.
- **Projet éolien sur le Loir-et-Cher** : M. William GUIMPIER indique qu'un projet est à l'étude à Châteauneuf, qui déborderait sur Faverolles-en-Berry. Plusieurs propriétaires ont déjà signé avec les promoteurs, sans que la commune ait été consultée. Mme Mireille CHALOPIN ajoute qu'il ne faut pas oublier le projet de la région de Contres (41), qui déborde sur le territoire. Il faut être vigilant et rappeler la position de la CCEV en matière de développement éolien.
- **Inauguration du nouveau siège de la CCEV** : Mme Annick BROSSIER indique que le coût de l'inauguration s'élève à 3 927,74€
- **Visite AELB** : Mme Annick BROSSIER indique que la délégation Centre-Val de Loire de l'Agence de l'Eau a été reçue en visite le 22 septembre. A cette occasion, ont été présentés les projets portés par la CCEV en matière de transition écologique et énergétique.

- **Gare de Valençay** : la gare de Valençay est toujours en lice pour être sacrée Gare la plus belle de France. Il faut la soutenir via Facebook et Instagram.
- **Formation à l'utilisation des extincteurs** : M. Guy LEVEQUE demande s'il ne serait pas possible de prévoir une formation collective pour les agents techniques à l'utilisation des extincteurs. Cette formation ne demandant qu'une heure ou deux, il est proposé d'étudier l'organisation d'une formation sur l'usage des extincteurs et des défibrillateurs, l'une sur Ecueillé, l'autre sur Valençay.
- **Culture** : Mme Annick BROSSIER rappelle que les communes peuvent s'inscrire dans le PACT 2023 afin de bénéficier des aides régionales pour l'organisation d'évènements culturels.
- **Don d'un copieur de la CCEV** : le photocopieur situé dans l'ancien siège d'Ecueillé n'étant plus utilisé, Mme Annick BROSSIER demande si une association ou une commune est intéressée pour le récupérer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.